



Notes d'allocution de Dre Diane Francoeur  
Présidente de la FMSQ  
5 décembre 2018

---

*La version prononcée fait foi*

Monsieur le Ministre,  
Représentants du ministère de la Santé,  
Distingués invités,  
Collègues médecins,

La Fédération des médecins spécialistes du Québec salue le rehaussement à 21 ans de l'âge légal pour la consommation du cannabis proposé dans le projet de loi du ministre Lionel Carmant.

Cela répond aux demandes détaillées dans deux mémoires où nous exposons les risques pour la santé des moins de 25 ans.

Cela dit, après la science, il y a la vie, et le législateur doit tenir compte du contexte social et de l'applicabilité de la loi. En ce sens, la FMSQ appuie une légalisation de la consommation de cannabis à 21 ans.

Nous avons deux préoccupations :

La première, fumer du cannabis chez les jeunes de moins de 21 ans augmentera la prévalence de certaines maladies, dont les cancers du poumon, les maladies pulmonaires obstructives, les cas d'asthme et de bronchite, les grossesses à risques, les interactions néfastes avec certains types de médicaments, les traumatismes découlant d'accidents de la route, les troubles digestifs et de la santé reproductive.

Deuxièmement, les effets du cannabis sur le cerveau des jeunes sont démontrés :

- Une étude scientifique récente, publiée dans le *Journal of Clinical Psychiatry* démontre que les jeunes qui cessent de fumer du cannabis durant seulement une semaine voient leur apprentissage scolaire et leur mémoire s'améliorer très rapidement
- Une autre étude publiée dans le *Journal of Neurosciences* démontre des changements dans les régions du cerveau touchant les émotions chez les jeunes fumant du cannabis au moins une fois par semaine

Comme médecin, comme parent, comme enseignant, tout cela est préoccupant.

Du point de vue des parents et des institutions scolaires, il sera plus simple d'interdire la consommation de cannabis si cela est illégal.

Ce matin, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) dévoile que la consommation de cannabis des jeunes a diminué de 12 à 8 % entre 2012 et 2017, alors que c'était illégal. Nous souhaitons davantage de statistiques réjouissantes comme celle-ci.

C'est par la sensibilisation et la prévention que ça passe et non la légalisation.

D'ailleurs, des politiques préventives adéquates, visant les jeunes et les moins jeunes, limiteront les impacts de la légalisation du cannabis sur les coûts pour le réseau.

La FMSQ s'attend aussi à ce que le gouvernement mise sur l'éducation et la sensibilisation pour prévenir les problèmes de consommation du cannabis.

La menace pour la santé du cannabis s'étend aussi aux produits de consommation. Récemment, on va vu des aînés s'intoxiquer avec des biscuits au pot.

La FMSQ souhaite que la teneur en THC contenu dans le cannabis, ou ses dérivés, soit déterminée et fasse l'objet d'un encadrement réglementaire strict et des mécanismes de contrôle rigoureux sont souhaités.

Le lien causal entre la teneur du THC et la création d'une dépendance au produit doit aussi être étudié par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS).

En terminant, l'objectif aujourd'hui n'est pas de faire peur aux jeunes, mais bien de les sensibiliser :

- aux risques associés à la consommation excessive pour la majorité d'entre eux;
- aux conséquences graves que l'expérimentation occasionnelle du cannabis peut engendrer chez une minorité d'entre eux. Un jeune ne sait pas s'il est vulnérable à une psychose avant d'en avoir consommé.

Je vous remercie de votre attention.